

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Jeudi 27 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CHANGE AMÉRICAIN—INTÉRÊTS ET DIVIDENDES VERSÉS À DES NON-RÉSIDENTS

M. HARRIS (Danforth):

Quel est le montant de la monnaie américaine que le Canada a affectée durant chacune des années 1938, 1939 et 1940, au paiement a) d'intérêts de placements faits au Canada par des rentiers qui vivent en dehors du Canada, b) de dividendes gagnés en Canada et versés à des personnes qui ne résident pas au Canada?

L'hon. M. MacKINNON:

a) Intérêts versés à des détenteurs d'obligations et de titres canadiens ne résidant pas au Canada (en dollars canadiens):

Aux non-résidents (global): 1938, \$139 millions; 1939, \$136 millions; 1940, statistique encore inconnue.

Aux résidents des Etats-Unis: 1938, \$84 millions; 1939, \$84 millions; 1940, statistique encore inconnue.

b) Montant des dividendes versés par des compagnies canadiennes à des non-résidents (en dollars canadiens):

Aux non-résidents (global): 1938, \$176 millions; 1939, \$174 millions; 1940, statistique encore inconnue.

Aux résidents des Etats-Unis: 1938, \$141 millions; 1939, \$138 millions; 1940, statistique encore inconnue.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA—ACHATS D'AVIONS

M. JACKMAN:

1. Depuis le 31 décembre 1939, combien d'avions a-t-on ajoutés aux lignes aériennes Trans-Canada?

2. Quel en a été le coût total?

3. Ou les a-t-on achetés?

4. Combien de ces avions étaient des appareils de tourisme?

L'hon. M. HOWE:

1. Six.

2. Coût total, radio compris, \$925,316.85, dont \$260,398.62 représentent les frais de douane et la taxe de vente versés au Gouvernement canadien.

3. Aux Etats-Unis.

4. Les six sont des avions de transport à 14 passagers, du type Lockheed "Lodestar".

LOCATION D'UN IMMEUBLE À SAINT-JEAN (N.-B.)

M. HAZEN:

1. Le Gouvernement a-t-il loué le garage Golden Ball à l'angle des rues Sydney et Union dans la ville de Saint-Jean?

2. Si oui, de qui l'a-t-il loué?

3. A-t-il loué tout l'édifice? Sinon, quelle partie?

4. Et pour quelle période?

5. Quel loyer l'Etat verse-t-il?

L'hon. M. RALSTON:

1. Une partie de l'édifice a été affectée aux services de l'artillerie et les termes de location ne sont pas encore arrêtés.

2. Voir réponse n° 1. Le propriétaire en serait la General Realty Company Limited, de Saint-Jean (N.-B.).

3. Voir réponse n° 1. La partie occupée comprend quatre étages, d'une superficie de 55,000 pieds carrés.

4. Voir réponse n° 1. L'occupation durera environ six mois.

5. Voir réponse n° 1.

DÉFENSE NATIONALE—BUREAU DE SÉLECTION

M. COCKERAM:

1. Qui sont les membres du "Bureau senior de sélection" du ministère de la Défense nationale?

2. Qui sont les membres du "Bureau junior de sélection" du ministère de la Défense nationale?

3. Quelles sont les aptitudes de chacun pour cet emploi important?

4. Ont-ils le pouvoir de passer outre aux recommandations émanant des commandants de district?

L'hon. M. RALSTON:

1. Le chef de l'état-major général. L'adjudant général. Le quartier-maître général. Le maître général de l'artillerie.

2. Le directeur des services d'état-major. Le directeur des services d'instruction. Le directeur des services de personnel. Le directeur des services de l'organisation.

3. La formation, l'expérience et les qualités propres à leurs fonctions, ainsi que les responsabilités qui s'y rattachent.

4. Toutes les propositions émanant des commandants de district et d'ailleurs sont inscrites sur une liste officielle. Les comités étudient chaque cas et, en se fondant sur les qualités générales, soumettent les nominations à l'examen et à l'approbation de l'autorité supérieure.